

Programme d'équipement spécialisé

Les résidents des établissements de soins de longue durée agréés et financés par le gouvernement provincial, par exemple les foyers de soins et les établissements de soins pour bénéficiaires internes, peuvent emprunter de l'équipement spécialisé auprès de la Croix-Rouge canadienne grâce à son programme de prêt d'équipement médical (HELP), qui est financé par le ministère de la Santé et du Mieux-être. L'équipement médical spécialisé inclut des cadres de marche, des béquilles, des matelas et lits spécialisés et des fauteuils roulants sur mesure.

Est-ce que je peux acheter l'équipement médical spécialisé?

Les résidents des établissements de soins de longue durée qui souhaitent acheter de l'équipement en privé ou par le biais de leur assurance-maladie privée peuvent le faire.

Comment puis-je savoir quel équipement médical spécialisé est approprié pour moi?

Les membres du personnel des établissements de soins de longue durée peuvent aider les résidents à déterminer leurs besoins en matière d'équipement médical spécialisé et faire en sorte que le processus de demande approprié soit suivi. L'approbation du programme est exigée, et c'est pourquoi toute demande d'équipement médical spécialisé doit être transmise à un coordonnateur de soins.

Quels frais devrai-je payer?

Les demandeurs approuvés devront peut-être payer des frais mensuels pour l'utilisation de l'équipement médical spécialisé. Les frais sont calculés en fonction du revenu, ainsi que du type et de la quantité d'équipement fourni.

Est-ce que l'équipement répondra à mes besoins spécifiques?

L'équipement spécialisé peut être ajusté selon vos besoins spécifiques. Toutefois, l'équipement appartient à la Croix-Rouge canadienne et doit être retourné à l'inventaire du programme lorsque vous n'en avez plus besoin.

Pour en apprendre davantage sur le programme d'équipement spécialisé, communiquez avec les Services de soins continus au numéro sans frais **1-800-225-7225** ou consultez le site Web du ministère de la Santé et du Mieux-être à l'adresse **novascotia.ca/dhw/ccs** (en anglais seulement).

